REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2023/25

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
36	37	25

Date de la convocation
28/03/2023

Date d'affichage

Objet de la Délibération
Compte Administratif 2022 Budget M49 eau (40003)

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 05 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (23): Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATTEI –François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI –Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte VITTORI

Pouvoirs (4) : Maria GAROBY donne pouvoir à Maryline MASSONI – Alain MAZZONI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Marjorie PINDUCCI DONNE POUVOIR 0 Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI–

Absents (10) :– Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI – Pierre NATALI –Charlotte TERRIGHI - Frédéric RAO –

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Réunion de la Commission administrative sous la présidence de Monsieur Jérôme CAPPELLARO, 1er Vice-Président

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2022** et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que **Monsieur Jean DOMINICI**, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2022,** les finances de la Communauté des Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20230405-2023-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2023
Affichage : 11/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Procédant au règlement définitif du budget **2022** propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Nos	Subdivisions	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT			
		DEFICITS		EXCEDENTS	
85	Section de Fonctionnement			909 961	56
06	Section d'investissement			1 394 710	28
	TOTAUX			2 304 671	84

Nos	Subdivisions	OPERATIONS DE L'EXERCICE			
		MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
85	Section de Fonctionnement	3 776 839	83	4 010 580	30
06	Section d'investissement	1 134 395	75	1 492 877	06
	TOTAUX	4 911 235	58	5 503 457	36

Nos	Subdivisions	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
		DEFICITS		EXCEDENTS	
85	Section de Fonctionnement			1 143 702	03
06	Section d'investissement			1 753 191	59
	TOTAUX			2 896 893	62

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
Déclare toutes les opérations de l'exercice **2022**, définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur Jean DOMINICI, Président, ne prend pas part au vote, le pouvoir donné n'est pas utilisé

Pour : 25 – Contre : 0 – Abstention : 0

Ainsi fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président de la Commission Administrative,
Monsieur Jérôme CAPPELLARO

Communauté de Communes Marana Golo
COMMUNAUTE DE COMMUNES MARANA GOLO
2008 Route de l'aéroport - 20290 LUCCIANA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20230405-2023-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2023
Affichage : 11/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation